



**CONVENTION FIXANT LES MODALITES
D'ORGANISATION DES ANIMATIONS PROPOSEES
AUX ECOLES ELEMENTAIRES CONJOINTEMENT
PAR LE SERVICE DES SPORTS DE LA COMMUNE
ET LE RCSA CYCLISME**

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

La commune a choisi de s'inscrire dans le dispositif national « Savoir Rouler à Vélo ». Le service des sports, en partenariat avec le RCSA cyclisme, propose des interventions à destination de tous les élèves de CM2 de la commune. Ces séances auront pour objectif de développer l'autonomie des jeunes cyclistes et de renforcer leur sécurité sur la route. Ils pourront ainsi apprendre les règles essentielles de circulation et de bonne conduite à vélo en réalisant des sorties urbaines.

La présente convention fixe les modalités d'organisation des animations proposées aux écoles élémentaires par le service des sports de la commune et le RCSA Cyclisme, dans le cadre du programme « Savoir Rouler à Vélo ».

Elle est conclue entre :

La commune de Saint-André-les-Vergers, représentée par Mme Catherine LEDOUBLE, en sa qualité de Maire, ci-après dénommée la commune,

L'association RCSA Cyclisme, représentée par M. Gerard BALOURDET, en sa qualité de Président, ci-après dénommée l'association,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : PLANNING D'INTERVENTION

L'association RCSA Cyclisme coanime avec le service des sports de la commune des interventions dans le cadre du programme « Savoir Rouler à Vélo » auprès de l'ensemble des classes de CM2, selon le planning suivant :

Pour les 4 classes de CM2 des écoles Auguste Renoir et Paul Maitrot :

- Lundi 2 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Mardi 3 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 5 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Vendredi 6 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Lundi 9 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Mardi 10 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 12 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Vendredi 13 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Lundi 16 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Mardi 17 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 19 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Vendredi 20 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Lundi 23 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Mardi 24 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 26 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Vendredi 27 mars 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Lundi 30 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Mardi 31 mars 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 2 avril 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Vendredi 3 avril 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Mardi 7 avril 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 9 avril 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Vendredi 10 avril 2026, de 14h à 17h, soit 3h

Pour les 2 classes de CM2 de l'école Montier la Celle :

- Mardi 2 juin 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 4 juin 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Mardi 9 juin 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 11 juin 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Mardi 16 juin 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 18 juin 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Mardi 23 juin 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 25 juin 2026, de 14h à 17h, soit 3h
- Mardi 30 juin 2026, de 9h à 12h, soit 3h
- Jeudi 2 juillet 2026, de 14h à 17h, soit 3h

En fonction des conditions météorologiques, certaines dates pourront être déplacées sur un autre temps scolaire en accord avec les instituteurs(trices) et les directeurs d'école.

ARTICLE 2 : LIEU DES INTERVENTIONS

Les interventions, coanimées par le service des sports de la ville et le RCSA Cyclisme se déroulent soit au complexe Bianchi situé 15, avenue Maréchal Leclerc, soit au sein des écoles élémentaires à Saint-André-les-Vergers.

ARTICLE 3 : ENCADREMENT

L'intervenant du RCSA cyclisme, possède une carte professionnelle et a reçu l'agrément de la DSDEN de l'Aube.

Ses interventions ne peuvent se réaliser sans la présence de l'instituteur(trice) ou de M. Chappaz, responsable du service des sports de la ville.

ARTICLE 4 : MATERIEL

Le matériel utilisé est celui de la commune.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION FINANCIERE

En contrepartie de son intervention, le RCSA Cyclisme bénéficiera d'une participation financière de 15 € de l'heure.

La somme correspondante sera versée par la commune, sous forme de subvention à l'association, en fonction des heures effectivement réalisées.

Fait à Saint-André-les-Vergers,

Le

Pour la commune de
Saint-André-les-Vergers
Catherine LEDOUBLE, Maire

Pour l'association
Le RCSA Cyclisme
M. Gérard BALOURDET, Président